

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 janvier 2024

Sont présents : Dominique Gahier, Françoise Morin, Denis Munerot, Nicolas Piquet, Caroline Dulac, Christian Lhuillier, Geneviève Pointelin, Elisabeth Vinit.

Absents : Véronique Charmasson (excusée), Philippe Fournier.

Secrétaire : Caroline Dulac

1) Approbation du précédent compte-rendu : approuvé à l'unanimité

2) SIDEC : adhésion au groupement de commandes d'électricité

Avec l'approbation du conseil municipal, la commune va adhérer de nouveau, comme toutes ces dernières années, au groupement de commandes d'électricité auprès du SIDEC, à partir du 1^{er} janvier 2026, pour quatre ans. Cela permet de payer moins cher la consommation électrique de la commune.

3) Recensement des biens sans maître

La commune va confier à la SAFER le soin de recenser les biens sans maître de notre commune, c'est-à-dire les biens immobiliers dont le propriétaire, identifié, est décédé depuis plus de trente ans ou dix ans selon les cas, sans héritier, ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période.

La SAFER fournit une liste des biens et une carte permettant de visualiser ces parcelles et les propriétés communales, pour un forfait de 700 €.

Dans un deuxième temps, la commune pourra décider ou non d'acquérir tout ou partie de ces parcelles.

4) Croix de Vauxelle

La commune va lancer la procédure de demande d'inscription à l'inventaire du patrimoine historique pour la croix de Vauxelle auprès de la DRAC.

Selon les recherches effectuées par Monsieur Jean Michel, qui met à notre disposition le dossier qu'il a rédigé concernant cette croix du XIX^{ème}, en bois et fer forgé, celle-ci présente un intérêt historique certain, elle est unique en son genre. Le Christ qu'elle porte, est plus récent et sans intérêt historique, mais il ne s'agit pas de la modifier.

5) Travaux d'urgence sur le réseau d'eau à Curon.

Les deux maisons situées à Curon ont connu récemment une pénurie en eau, par la faute d'une fuite. Il a d'abord semblé qu'il suffirait d'installer une purge pour l'air et l'eau, en raison de la situation élevée des maisons par rapport à la route. La canalisation située entre les maisons et la route, particulièrement vétuste, a été remplacée, puis la fuite a été enfin trouvée, entre Vauxelle et le chemin de Curon, réparée, des vannes et points de repère ont

été placés pour l'avenir. Ces travaux ont dû être effectués en dépannage, sans devis préalable, on n'en connaît pas encore le coût. Frank Morin a dépanné les maisons en leur portant de l'eau durant les travaux, qu'il soit ici remercié. Ainsi maintenant, un morceau de réseau est neuf (le long du chemin de Curon) et entre Vauxelle et ce chemin des vannes sont posées pour d'éventuelles recherches ultérieures.

6) Divers :

- La commune va bientôt mettre en route les discussions et prévisions concernant le devenir de l'ancien chalet et de l'ancienne école, la population sera conviée à des réunions où elle pourra s'exprimer à ce sujet.

- Le recensement 2024 débute : vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres une notice explicative à ce sujet, elle vous indique les démarches à suivre et vous rappelle qu'il s'agit d'une enquête statistique obligatoire.

- A la suite de quelques demandes d'habitants pour savoir si la commune allait installer des composteurs communaux, nous rappelons que dans notre village chacun peut installer un composteur individuel ou par maison, nous avons déjà communiqué sur le fait qu'on peut s'en procurer à la déchetterie pour 15 ou 20 € selon le volume.

- Le SICTOM a réagi à la demande de quelques habitants de Vauxelle qui auraient aimé qu'on y installe un bac de récupération de verre : la réponse est négative, vu le peu de place disponible, la difficulté pour un camion d'y manœuvrer et du petit nombre de personnes concernées. Il faut utiliser celui du village installé à côté de l'alambic communal !

- La commune est toujours à la recherche d'un employé communal, pour trois journées par semaine. La solution qui avait semblé se profiler en partenariat avec la commune de Saint-Cyr s'est révélée impossible.

Le conseil se termine à 21h 20, prochain conseil municipal le jeudi 8 février.

La secrétaire



Le maire

